

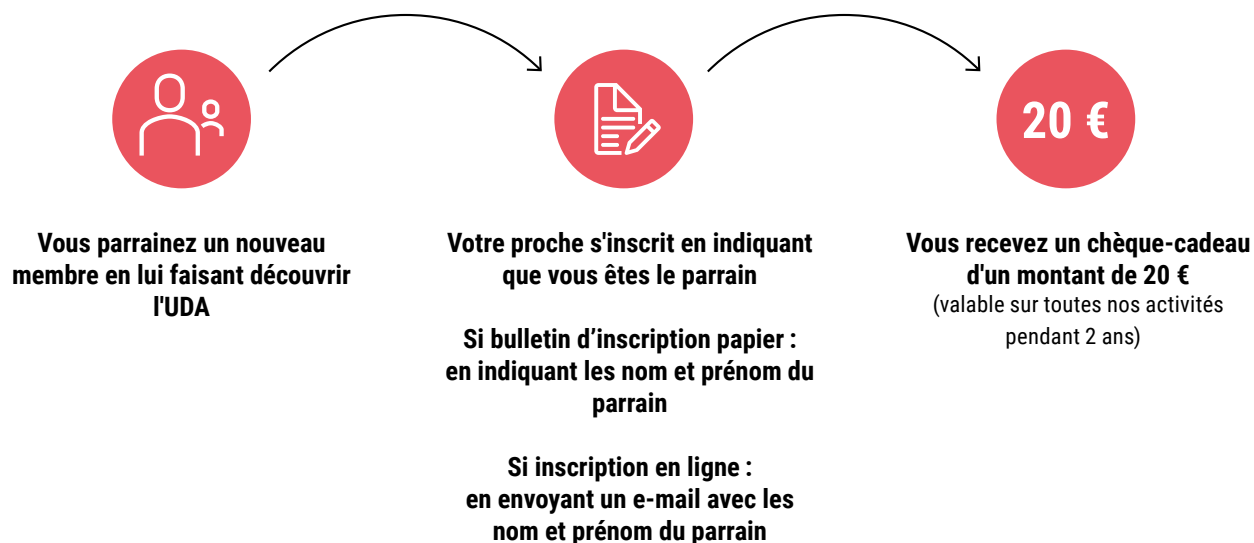


Parrainez vos proches !

Faites-leur découvrir les activités de l'UDA et
recevez un chèque-cadeau de 20 € !



Comment ça fonctionne ?



QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

1. La personne parrainée (filleul) ne doit jamais avoir été membre de l'UDA auparavant.
2. Le filleul doit se faire membre de l'UDA en payant sa cotisation annuelle.